

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/09/2017

Dossier complet le :

05/09/2017

N° d'enregistrement :

F09317P0291

1. Intitulé du projet

Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation des 3 forages d'eau potable de la commune d'Eyguières

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean-Claude GAUDIN, Président MAMP

RCS / SIRET

2 0 0 0 5 4 8 0 7 0 0 0 1 7

Forme juridique Métropole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17° Dispositif de captage des eaux souterraines	L'autorisation de prélèvement est demandée pour au maximum 744 600 m ³ /an sur les forages d'Eyguières (F1, F2 et F3), exploités depuis la fin des années 1970. L'arrêté préfectoral du 19 août 2003 autorise actuellement un débit maximum de prélèvement de 2040 m ³ /j (soit 744 600 m ³ /an).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à continuer à exploiter 3 forages pour l'adduction en eau potable de la commune d'Eyguières. Ces 3 forages ont été mis en place :

- en 1978 pour F1 et F2
- en 2000/2001 pour F3.

L'exploitation de ces forages a été autorisée par arrêté préfectoral du 19 août 2003. Cette autorisation a été accordée pour une période de 15 ans.

MAMP va déposer à l'automne 2017 une demande de renouvellement d'exploitation.

Aucune modification des forages et des conditions d'exploitation (notamment débit) n'est prévue.

4.2 Objectifs du projet

Assurer la continuité de l'approvisionnement en eau potable la commune d'Eyguières

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y aura aucune modification de l'état actuel, donc aucun travaux n'est prévu.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Prélèvement au maximum de 744 600 m³/ an (comme actuellement : l'arrêté préfectoral du 19 août 2003 autorise actuellement un débit maximum de prélèvement de 2040 m³/j (soit 744 600 m³/an).

Volumes prélevés en 2016 : 547 431 m³

Volume prélevé en 2015 : 563 288 m³

Les débits d'exploitation :

- F1 35 m³/h

- F2 : 45 m³/h

- F3 : 55 m³/h

F2 et F3 fonctionne en alternance une semaine sur deux. F1 fonctionne en complément.

Le fonctionnement des pompes est conditionné par le niveau dans le réservoir du Défend.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre des art. R 214-1 à 6 du code de l'environnement (rubrique 1.1.2.0) et des art. L 1321-1 à 10 du code de la santé publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume annuel maximum prélevé	744 600 m3/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune d'Eyguières, à
proximité de la RD17

F1 :
5°2'46.3168" E / 43°41'21.7892" N

F2 :
5°2'51.4993" E / 43°41'25.7179" N

F3 :
5°2'55.3535" E / 43°41'24.0047" N

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	F2 et F3 sont situés dans la ZNIEFF "Montagne du défends - Castellans" (930020200) Cf. Annexe 6
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 3 forages sont inclus dans la périmètre du Parc Naturel Régional des Alpilles. Cf. Annexe 6
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PLU d'Eyguières indique quelles sont les zones bruyantes à proximité des infrastructures de transport. Les 3 forages se situent en dehors de ces zones de bruit (pour la plus proche de part et d'autre de la RD17e (à l'Ouest du canal du moulin d'Eyguières) et de la RD 17d (à l'Est du canal du moulin d'Eyguières)).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<p>Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?</p> <p>Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un PPR inondation est en vigueur sur la commune d'Eyguières. Il a été approuvé le 31 août 1999. Les forages ne sont pas situés dans les zones de risque.</p> <p>Le risque feu de forêt est également présent sur la commune sans qu'un PPR incendie de forêt ne soit en vigueur.</p>
<p>Dans un site ou sur des sols pollués ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans une zone de répartition des eaux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les forages ont des périmètres de protection associés</p>
<p>Dans un site inscrit ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<p>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</p>	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
<p>D'un site Natura 2000 ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les forages sont inclus dans les périmètres des sites Natura 2000 Les Alpilles (FR9301594 et FR9312013). Cf. annexe 6</p>
<p>D'un site classé ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 3 forages sont situés au droit de la masse d'eau "cailloutis de la Crau". Ils captent la molasse miocène qui affleure à l'Est de la commune au droit du Défend d'Eyguières. Ces forages captent l'eau entre 72 et 176 m de profondeur.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des essais de pompages avaient été réalisés à l'occasion de la demande d'autorisation de prélever les eaux souterraines (qui a abouti à l'arrêté préfectoral du 19 août 2003). Ces essais ont permis de définir le débit d'exploitation. De plus, les conditions d'exploitation resteront inchangées par rapport à l'autorisation actuelle. A titre d'information, le rapport de l'hydrogéologue est joint en Annexe 8.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière, énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le massif du Défend en bordure duquel sont situés les forages F2 et F3 est concerné par la risque feu de forêt. Il n'y a actuellement pas de PPRif en vigueur. La zone grillagée autour des forages est régulièrement entretenue.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le suivi réglementaire mensuel de la qualité des eaux est réalisé et communiqué à l'ARS. Un extrait du rapport annuel du délégataire est jointe en Annexe 7. Entre 2013 et 2016, il y a uniquement un prélèvement en 2014 qui n'était pas conforme au niveau bactériologique (et cette non conformité n'a pas été confirmée par le prélèvement de contrôle).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une personne est chargée du suivi des forages. Les déplacements engendrés sont extrêmement réduits.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	F2 est dans un bâtiment, F1 est dans un fossé bétonnée fermée par une plaque en fonte, F3 est dans une structure bétonnée fermée par un capot métallique. De plus, les forages sont éloignés des habitations.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le renouvellement de l'autorisation de prélèvement n'aura pas d'impact sur l'environnement étant donné que les conditions d'exploitation ne sont pas modifiées. Par conséquent aucun impact cumulé n'est attendu.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Aucune mesure relative au renouvellement de l'autorisation de prélèvement n'est nécessaire.

Les mesures relatives à l'entretien et à la surveillance seront décrites dans le dossier de demande d'autorisation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les conditions d'exploitation des forages n'étant pas modifiées par rapport à l'autorisation actuellement en vigueur (arrêté préfectoral du 19 août 2003). Les impacts sur le paysage, le milieu humain, les milieux naturels est donc nul.

De plus, le renouvellement est soumis à demande d'autorisation (art. R. 214-1 à 6 et R. 181-49 du code de l'environnement/ art. L.1321-1 à 10 du code de la santé publique).

Il n'est donc pas nécessaire que cette demande de renouvellement soit soumis à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Suivi de la qualité des eaux prélevées Annexe 8 : Rapport de l'hydrogéologue agréé

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Salon de Provence

le,

25 Juillet 2017

Signature

par délégation
Sophie COMTE
Directeur Général des Services - Métropole Aix-Marseille-Provence
Territoire du Pays Salonais

Par délégation,
Pascal MORA
Directeur des Ressources Humaines
Territoire du Pays Salonais

